

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1967

8 octobre 2009

### SOMMAIRE

<b>AIG Europe S.A. Succursale de Luxembourg</b> .....	<b>94370</b>	<b>GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch</b> .....	<b>94416</b>
<b>Alboran Capital SICAV-FIS</b> .....	<b>94386</b>	<b>Hogepa S.A.</b> .....	<b>94370</b>
<b>AMO Holding 5 S.A.</b> .....	<b>94414</b>	<b>Hottinger Financial S.A.</b> .....	<b>94415</b>
<b>Apollo Taurus S.à r.l.</b> .....	<b>94386</b>	<b>Hypo Pfandbrief Bank International S.A.</b> .....	<b>94382</b>
<b>Areca SICAV SIF</b> .....	<b>94373</b>	<b>IF-Experts-Comptables</b> .....	<b>94387</b>
<b>ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>94372</b>	<b>INT.PACK S.A.</b> .....	<b>94377</b>
<b>Bockenheimer S.à r.l.</b> .....	<b>94373</b>	<b>ISI Holding SA</b> .....	<b>94415</b>
<b>B+T Fassaden Sàrl</b> .....	<b>94412</b>	<b>Kaplan Invest</b> .....	<b>94393</b>
<b>Cabinet Immobilier de Sorozée S.A.</b> .....	<b>94385</b>	<b>KLC Holdings VI S.A.</b> .....	<b>94378</b>
<b>Central European Prague Investment S.à r.l.</b> .....	<b>94378</b>	<b>Lasting Placement Holding SA</b> .....	<b>94373</b>
<b>Chartis Europe S.A. Succursale de Luxembourg</b> .....	<b>94370</b>	<b>LBC Goodwater Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>94384</b>
<b>Cigna S.A.</b> .....	<b>94377</b>	<b>Loparco S.A.</b> .....	<b>94382</b>
<b>Cold Spring Finance S.à r.l.</b> .....	<b>94398</b>	<b>Mainzer Landstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>94374</b>
<b>Cominsider S.A.</b> .....	<b>94371</b>	<b>MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l.</b> .....	<b>94391</b>
<b>Cominsider S.A.</b> .....	<b>94372</b>	<b>Meandros Real Estate Holding S.A.</b> .....	<b>94375</b>
<b>Compagnie de Sécurité S.A.</b> .....	<b>94379</b>	<b>Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF</b> .....	<b>94381</b>
<b>CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>94371</b>	<b>Nob Hill S.A.</b> .....	<b>94380</b>
<b>Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.</b> .....	<b>94402</b>	<b>Orlan Invest S.A.</b> .....	<b>94370</b>
<b>Denning &amp; Co. Investments Ltd. S.A.</b> .....	<b>94375</b>	<b>Pasod S.A.</b> .....	<b>94380</b>
<b>Dimaleo S.A.</b> .....	<b>94376</b>	<b>Rayfloor S.A.</b> .....	<b>94379</b>
<b>Elex Europe S.A.</b> .....	<b>94414</b>	<b>responsAbility SICAV (Lux)</b> .....	<b>94385</b>
<b>Essetre Holding S.A.</b> .....	<b>94376</b>	<b>Roda Investments SA</b> .....	<b>94405</b>
<b>Fincer Lussemburgo S.A.</b> .....	<b>94372</b>	<b>Taqui Investments</b> .....	<b>94416</b>
<b>Focus Poland S.A.</b> .....	<b>94416</b>	<b>TBU-3 International S.A.</b> .....	<b>94384</b>
<b>GCPO Invest S.A.</b> .....	<b>94383</b>	<b>Terminator IP S.A.</b> .....	<b>94374</b>
<b>Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>94374</b>	<b>Tower Holdings S.A.</b> .....	<b>94386</b>
<b>GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>94374</b>	<b>Visma Management Investment Lux S.A.</b> .....	<b>94381</b>
<b>Green Sun</b> .....	<b>94371</b>	<b>VI-Venture Investment S.A.</b> .....	<b>94383</b>
<b>GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.</b> .....	<b>94373</b>	<b>Weather Capital Special Purpose 2 S.à r.l.</b> .....	<b>94370</b>
<b>GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>94372</b>	<b>Weather Investments Funds I S.A.</b> .....	<b>94370</b>
		<b>W Industries Finances S.A.</b> .....	<b>94371</b>
		<b>Xetix S.à r.l.</b> .....	<b>94400</b>

**Hogepa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 139.508.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009124183/12.

(090149416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Weather Investments Funds I S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56113 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009124154/13.

(090149330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Orlan Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORLAN INVEST S.A.  
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur - Présidente du Conseil d'Administration*  
Représentée par C. FRANÇOIS / Représentée par M. LIMPENS  
*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009124342/14.

(090149207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Chartis Europe S.A. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger,  
(anc. AIG Europe S.A. Succursale de Luxembourg).**

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 50.342.

*Extrait du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée général extraordinaire du 11 août 2009 de Chartis Europe S.A.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination de AIG Europe S.A. qui devient "Chartis Europe S.A.", avec effet au 11 août 2009.

En conséquence de l'adoption de cette résolution, la succursale luxembourgeoise s'appelle désormais Chartis Europe S.A. Succursale de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Philippe Goutiere.

Référence de publication: 2009124051/15.

(090149044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Cominsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

*Pour COMINSIDER S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119177/15.

(090143350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Green Sun, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.700.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009124176/14.

(090149480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 254.775,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Le bilan au 31 Mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CPP Investment Board European Holdings S. à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009124172/13.

(090149479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**W Industries Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2009124158/12.

(090149557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

---

**Cominsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour: *COMINSIDER S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119178/15.

(090143348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Fincer Lussemburgo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 53.482.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009119472/13.

(090143104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 134.090.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007,  
acte publié au Mémorial C, no 16 du 4 janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009119859/14.

(090144023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l.

U.D. GHOSE / S. KRANCENBLUM

Manager of Category A / Manager of Category B

Référence de publication: 2009119471/12.

(090143105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Bockenheimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.855.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

*Pour la société*  
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.  
*Un mandataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009119823/15.  
(090144206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 134.980.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2007,  
acte publié au Mémorial C, no 249 du 30 janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac  
*Manager*

Référence de publication: 2009119861/14.  
(090144025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 142.707.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société prises en date du 19 novembre 2008*

Le conseil d'administration de la Société a procédé à la nomination de Monsieur Ernesto PRADO, né le 15 février 1965 à Mexico-City - Mexique, demeurant à 25, Mühlebachstrasse, CH - 8008 Zurich; au poste de président du conseil d'administration avec effet au 19 novembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119909/13.  
(090144157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Lasting Placement Holding SA, Société Anonyme.**Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 72.246.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LASTING PLACEMENT HOLDING S.A.  
Jacopo ROSSI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009119516/12.  
(090143124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Terminator IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 146.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009119518/12.

(090143353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

SG AUDIT SARL

*Signature*

Référence de publication: 2009116617/12.

(090139912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 142.376.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 octobre 2008,  
acte publié au Mémorial C, no 2669 du 31 octobre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009119864/14.

(090143998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.164.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 128.008.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.

*Un mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009119769/15.

(090144214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Meandros Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 93.206.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 mai 2008*

*Deuxième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Dimitrios P. TSAKOS, né à Kardamyla (Grèce), le 03/06/1939 demeurant au 9, Spetson Street, Ag. Paraskevi, GR-153.42 Athènes (Grèce), ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009119913/27.

(090144113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

**Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 52.923.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 11.00 heures le 1<sup>er</sup> Juin 2009*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes Gestion & Administration S.A. de 2, Commercial Centre Square, Alofi, Niue, à Nia Mall, Vaea Street, Lev. 2, Apia, WS Samoa Occidentales;

5- L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Anique BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- GESTION & ADMINISTRATION S.A., Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Lev. 2, Apia, WS Samoa Occidentales;

*administrateur-délégué:*

- Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- qui tous acceptent, pour l'année 2009 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009118670/27.

(090142515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Dimaleo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 73.062.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009122352/27.

(090147046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

---

**Essetre Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 63.149.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 2 juin 2009*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant au 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Mme Irène Acciani, employée privée, née le 29 mai 1968 à Ettelbruck (Luxembourg) demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), employée privée demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009122353/27.

(090147084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

---

**INT.PACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.925.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 10 juillet 2009*

*Résolutions*

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

M. Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009122354/27.

(090147095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Cigna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 53.696.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 19 juin 2009*

- L'assemblée prend note que les mandats des administrateurs actuels, à savoir M. Guy Decker, M. Yvon Logelin, Mme Nicole Diderrich sont venus à échéance aujourd'hui 19 juin 2009. L'assemblée prend note que les mandats des commissaires aux comptes actuels, à savoir M. Philippe Guillaume et M. Alphonse Johanns sont venus à échéance aujourd'hui 19 juin 2009.

- L'assemblée générale, conformément à l'article 6 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:  
Monsieur Guy Decker pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2015,  
Monsieur Yvon Logelin pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2015,  
Madame Nicole Diderrich pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2015.

Monsieur Guy Decker est nommé Administrateur-délégué ainsi que président du conseil avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

- L'assemblée décide à l'unanimité de réélire comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Guillaume pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2015.

- L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Logelin, de Mme Diderrich et de M. Guillaume est: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CIGNA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123542/27.

(090148542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés du 15 septembre 2009 de la société Central European Participation Prague S.à r.l. que les Associés ont pris les décisions suivantes:

1. Le mandat de Mme Britta Alexi, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 septembre 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

2. Le mandat de M. Paul Devonshire, avec adresse professionnelle au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, Allemagne, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 septembre 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

3. Le mandat de M. Oliver May, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 septembre 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

4. Le mandat de M. Dirk Ruppert, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 septembre 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

*Pour Central European Prague Investment S.à r.l.*

Britta Alexi / Oliver May

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009123558/27.

(090148684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**KLC Holdings VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.623.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 juin 2009*

1. Les mandats des Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015, comme suit:

*Administrateurs de catégorie A*

- Madame Joanne BAXTER, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey,

- Madame Constance HELYAR, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey,

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG.

2. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, 2 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

*Pour KLC HOLDINGS VI S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2009123767/27.

(090148956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Rayfloor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.958.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2009*

*Quatrième résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAYFLOOR S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Guy HORNICK

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009123897/27.

(090148546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 septembre 2009.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011/2012 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM Sébastien Felici, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président

Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur

Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2009123913/27.

(090148793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**Nob Hill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.115.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Conseil d'administration*

M. Franco Schieratti, entrepreneur, demeurant Via Racagni 7A, I-33040 Corno di Rosazzo (Italie), président;  
Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Mme Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
M. Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2009123914/27.

(090148799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**Pasod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.060.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 septembre 2009*

*Résolutions:*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Le mandat de Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2009123917/27.

(090148819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**Visma Management Investment Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.519.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Nadia Dziwinski, Administrateur de catégorie C, avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Xavier Pauwels, Administrateur de catégorie C, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Manfred Schneider, Administrateur de catégorie C, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Øystein Moan, Administrateur de catégorie B, avec adresse au 3A, Nilserudkleiva, 0874 Oslo, Norvège

- Peter Luring, Administrateur de catégorie B, avec adresse au 6, Biskop Gunnerusgt, 0106 Oslo, Norvège

- Nicholas James Humphries, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 43, Park Avenue Hutton, CM132QP Brentwood, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Référence de publication: 2009123938/27.

(090148888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Les actionnaires de la société Credit Microfinance Enhancement Facility S.A., SICAV-SIF (la "Société") ont reçu une convocation extraordinaire pour une assemblée générale extraordinaire se tenant le 10 septembre 2009.

Lors de cette assemblée, Mme Andrea Hagmann a été nommée comme un nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012, comme suit:

- M. Roland Siller, Membre du Conseil d'Administration

Palmengartenstrasse 5-9, F-60325 Frankfurt am Main

- Mme Monika Beck, Membre du Conseil d'Administration

Palmengartenstrasse 5-9, F-60325 Frankfurt am Main

- M. Martin Holtmann, Membre du Conseil d'Administration

2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America

- Mme Mamta Shah, Membre du Conseil d'Administration

2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America

- Mme Andrea Hagmann, Membre du Conseil d'Administration

Strauchgasse 3, A1011 Wien

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009122139/27.

(090146695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

**Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung  
der Aktionäre vom 13. August 2009 und der Verwaltungsratssitzung vom 31. August 2009*

Die Generalversammlung der Aktionäre hat am 13. August 2009 festgestellt, dass:

- Frau Fiona Marie Gregan, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 50 Esmond Road GB-London W4 1JQ, Großbritannien, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zum 13. August 2009 ausgeschieden ist;
- Herr Klaus Söllner, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 17, Martin Schunck Straße, D-54296 Trier, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied und als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft zum 1. September 2009 ausscheidet.

Weiterhin hat die Generalversammlung der Aktionäre beschlossen,

- Herrn Markus Fels, geboren am 13. Juni 1970 in Rosenheim, wohnhaft in Ludwigsplatz 31, D-83022 Rosenheim, Deutschland, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 13. August 2009 bis zu der Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009 beschliesst, zu bestellen.

Die Generalversammlung hat des Weiteren festgestellt, dass sich die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder für die Zeit ab dem 1. September 2009 auf vier (4) reduziert.

Des Weiteren geht aus einem Beschluss der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 31. August 2009 hervor, daß:

- Frau Daniela Obermeier, geboren am 14. März 1972 in Bruchsal, Deutschland, wohnhaft in Anglerstraße 12, D-80339 München, Deutschland, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft ab dem 1. September 2009 für unbestimmte Zeit beauftragt wurde.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Band C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009122135/27.

(090146552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**Loparco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.075.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée  
générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

*Administrateurs de catégorie A*

- Peter CARTY, comptable, demeurant au 14 North Great Goerge's Street, Dublin 1, Piano Nobile, Irlande;
- Bill LEDWIDGE, comptable, demeurant au 20 Elm Park Avenue, Dublin 6, Ranelagh, Irlande;

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009122130/27.

(090146783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**GCPO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.299.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la Société le 15 septembre 2009*

Les démissions des Administrateurs en fonction, à savoir, Messieurs François BROUXEL, Pierre METZLER et Georges GUDENBURG, avec effet au 9 septembre 2009, sont acceptées.

La démission du Commissaire aux Comptes en fonction, à savoir, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, est acceptée.

Nominations de Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et Madame Sylvie TALMAS, née le 3 avril 1974 à Rocourt (Belgique), demeurant tous trois professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg aux postes d'Administrateurs de la société. Tous trois sont nommés avec effet au 9 septembre 2009 et leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Nomination de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Transfert du siège de son adresse actuelle 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg à sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GCPO INVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009121946/27.

(090146957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 août 2009*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de Madame Helena Tonini Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 17, rue des Jardiniers, à L-1835 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Géraldine Schmit, employée privée, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Madame Violene Rosati, employée privée, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et Monsieur José Luis Monteiro Correia, employé privé, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et en remplacement du commissaire aux comptes la société READ Sàrl, avec siège social 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009121934/27.

(090146490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**TBU-3 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 107.949.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 10 août 2009*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour la période expirant à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

- Monsieur Pierre Stemper, employé privé, né le 06.12.1970 à Poissy (France), résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Naim Gjonaj, employé privé, né le 08.10.1973 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Jean Baptiste Wautier, né le 27.12.1969 à Caen (France), résidant professionnellement au 2, avenue Bugeaud, 75016 Paris (France), administrateur;
- Madame Christelle Rétif, employée privée, née le 13.12.1973 à St Germain en Laye (France), résidant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;
- Madame Joséphine Alicia Pallett, employée privée, née le 10.06.1974 à York (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 40 Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni), administrateur.

L'assemblée décide de renommer comme commissaire aux comptes la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO Sàrl, avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg pour un nouveau mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui statuera sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Rétif / Naïm Gjonaj  
*Director / Director*

Référence de publication: 2009121917/27.

(090146465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.734.325,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.801.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juillet 2009:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 30 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399, Park Avenue, 8th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur David Beardsell, administrateur de société, né le 16 juin 1975 à New Jersey, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume-Uni);
- Monsieur Ralph Kürschner, administrateur de société, né le 19 mars 1961 à Wuppertal, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (Luxembourg).

La société est engagée en toutes circonstances par la signature seul d'un Gérant du catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme  
LBP Luxco Sàrl  
Ralph Kürschner

Référence de publication: 2009121070/27.

(090145417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**Cabinet Immobilier de Sorozée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 99.895.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 2 septembre 2009, que

- Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Suzanne Warnotte-Cerexhe, B-4130 Esneux, Roche aux Faucons n° 4, administratrice et administratrice-déléguée, décédée.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société Eurocomptes S.A., L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé.

- La société European Consultants (Luxembourg) S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société Eurocomptes S.A.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009122140/24.

(090146709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.154.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Luca Diener, Président et Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Raymond Melchers, Vice-Président et Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Arthur Vayloyan, Membre du Conseil d'Administration

Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich

- Rochus Mommartz, Membre du Conseil d'Administration

26, Depotstrasse, CH-3012 Bern

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

KPMG Audit a été réélue comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Luca Diener a changé avec effet immédiat de 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich vers 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009122137/30.

(090146659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**Apollo Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.520.

Les comptes annuels pour la période du 3 juillet 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116628/12.

(090140349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Tower Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 31.609.

La distribution de dividendes concernant les comptes annuels au 31.12.2008 décidé par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2009 a été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Dépôt complémentaire aux comptes annuels au 31.12.2008 déposés en date du 28 juillet 2009, réf.: L090115302.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116621/12.

(090139937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Alboran Capital SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 133.695.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée  
Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 juin 2009*

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Jaime De Madariaga Unceta-Barrenechea
- Monsieur Jose Joaquim Gonçalves da Costa Lima
- Monsieur Jean Marc Claude Mocquard

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young S.A., pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

Monsieur Jaime De Madariaga Unceta-Barrenechea, Costa Brava 34, 2C, E-28034 Madrid, Espagne

*Administrateurs:*

Monsieur Jose Joaquim Gonçalves da Costa Lima, Trav Moinho de Vento 6, P-1200 Lisbon, Portugal

Monsieur Jean Marc Claude Mocquard, Azalea 471, E-28109 Alcobendas Madrid, Espagne

*Réviseur d'Entreprises:*

Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

*Mandataire Commercial / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2009121180/30.

(090145777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

## **IF-Experts-Comptables, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.154.

### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "INTERFIDUCIAIRE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77376,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IF-Experts-Comptables" (ci-après la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée et par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable, conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable telle que modifiée. Elle peut également réaliser toutes opérations à caractère fiduciaire, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et susceptible de le favoriser ou de le compléter.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter la réalisation de son objet social tel que défini ci-avant.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions de la Société seront exclusivement nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, obligatoirement actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée (sans obligation et à la discrétion pleine et entière de l'actionnaire unique) à un membre unique dénommé l'"Administrateur Unique" et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un seul actionnaire de la Société.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, à condition toutefois que la ou les personnes morales nommées désigne(nt) un représentant permanent.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, en nommant provisoirement un nouvel administrateur à la majorité des votes, sous réserve de ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président. Le premier Président pourra être désigné par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être également convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un Administrateur Unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'Administrateur Unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'Administrateur Unique.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi et/ou les statuts, sont de sa compétence. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, il sera seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou d'une partie spécifique ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera valablement et régulièrement engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique et, en cas de pluralité d'administrateurs et sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué valablement et régulièrement par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée valablement et régulièrement, en cas de nomination d'un administrateur-délégué pour la gestion et les opérations courantes de la Société et/ou pour la représentation de la Société dans le cadre de la gestion et des opérations courantes, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué (ou de l'un d'eux en cas de pluralité d'administrateurs-délégués), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires et, sans préjudice des dispositions de l'article 8 ci-dessus, a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Si la Société comporte un seul actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend ses décisions sous forme de résolutions écrites.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui doit obligatoirement être un actionnaire de la Société et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont également autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Sauf dans les cas déterminés par la loi et/ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le six (6) juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3.- Exceptionnellement, le premier Président du Conseil d'Administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par des résolutions de l'associée unique, désignant le premier Conseil d'Administration.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une (31) actions ont été souscrites par l'associée unique la société "INTERFIDUCIAIRE S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille

euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associée unique décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

##### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer en qualité d'Administrateur de la Société, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, conseil, né à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1956, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, né à Villerupt (France), le 20 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Romain HILGER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 18 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Lucien KOMES, conseil, né à Luxembourg, le 4 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

##### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer, en qualité de commissaire de la Société, Monsieur Daniel FONDU, conseiller fiscal, né à Lobbes (Belgique), le 16 juin 1959, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

##### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'établir le siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

##### *Cinquième résolution*

L'associée unique, faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), nomme Monsieur Jean-Claude LUCIUS, préqualifié, aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

L'administrateur-délégué est également nommé pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

##### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2009. Relation GRE/2009/3251. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009121800/216.

(090146872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.263.

In the year two thousand and nine, the fourteenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.263 and having a corporate capital amounting to USD 45,000.- (the Company). The Company has been incorporated on July 19<sup>th</sup>, 2001 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 90 of January 17<sup>th</sup>, 2002.

There appeared:

Centennial Energy Resources International, Inc, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA (the Sole Shareholder), hereby represented by Fabian Piron, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Bismarck (USA), on 10 September, 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company (the Articles); and
2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 12 of the Articles, so that this article reads henceforth as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a managers' board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the board of

managers by telephone or video conference, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le quatorze septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de MDU Resources Luxembourg I LLC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.263 et ayant un capital social s'élevant à USD 45.000,- (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg le 19 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 17 janvier 2002.

#### *A comparu:*

Centennial Energy Resources International, Inc, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (l'Associée Unique), ici représentée par Fabian Piron, Avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bismarck le 10 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 12 des statuts de la société (les Statuts);

et

2. Divers.

III. Que l'Associée Unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associée Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 12 des Statuts, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document."

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: F. Piron et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37827. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009123455/128.

(090148510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

### **Kaplan Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.238.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. "TERES", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.013,

représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le septembre 2009.

2. Madame Michel le DELFOSSÉ, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

représentée, par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le septembre 2009.

3. Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, agissant en son nom personnel.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "KAPLAN INVEST" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) qui sera représenté par trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 septembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures 30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération
1) "TERES", prénommée . . . . .	30.998	30.998.- EUR
2) Madame Michelle DELFOSSE, prénommée, . . . . .	1	1.-EUR
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, . . . . .	1	1.-EUR
Total: . . . . .	31.000	31.000.-EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- "TERES", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.013, représentée par son représentant permanent Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle DELFOSSE, prénommée, aux fonctions de Président du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.620.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11222. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124014/256.

(090148990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Cold Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 84.914.

In the year two thousand and nine, on the tenth of September.

Before Maître Joëlle Baden, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Cold Spring Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 84.914, incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 December 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 March 2002, number 506. The articles of incorporation have been amended by for the last time pursuant to a notarial deed dated 28 January 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 March 2003, number 261 (the "Company").

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Ms Astrid Wagner, lawyer, professionally residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Madame Amandine Chauvet-Foriscetti, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Catherine Willemyns, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr Jean-Claude Wirthor and Mr Peter Mertens as liquidators;
3. Determination of the powers to be given to the liquidators and of the liquidators' remuneration.

II. That the shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring through its proxyholder that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidators Mr Jean-Claude Wirthor, residing at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker and Mr Peter Mertens, residing at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (the "Liquidators").

*Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing their duties, the Liquidators shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidators may perform all the acts provided for by article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, parts for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

The Liquidators may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix.

The Liquidators may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Cold Spring Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 84.914, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mars 2002, numéro 506. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mars 2003, numéro 261 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Astrid Wagner, avocat, avec adresse professionnelle Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Amandine Chauvet-Foriscetti, avocat, avec adresse professionnelle Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Willemyns, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Jean-Claude Wirthor et de Monsieur Peter Mertens comme liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs conférés aux liquidateurs et de la rémunération des liquidateurs.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de ses parts sont répertoriés dans la feuille de présence, cette feuille de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps.

La procuration de l'associé représenté, paraphée ne varietur par les comparants restera également annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateurs Monsieur Jean-Claude Wirthor, demeurant à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker et Monsieur Peter Mertens, demeurant à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (les "Liquidateurs").

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de leurs fonctions, les Liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Les Liquidateurs peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les Liquidateurs peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, parts résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les Liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Les Liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Les Liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon leur volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération des Liquidateurs telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WAGNER, A. CHAUVET-FORISCETTI, C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36831. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009123985/129.

(090149226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Xetix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 148.229.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Herr Holger BOLLIG, Geschäftsmann, geboren am 7. Januar 1980 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54290 Trier (Deutschland), Ostallee 71A.

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihm zu gründenden Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Der Unterzeichnete und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist Handel mit Kraftfahrzeugen. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen "XETIX S.à r.l."

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro, alle gezeichnet von Herrn Holger Bollig, vorgeannt.

Der Gesellschafter erklärt dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31 Dezember diesen Jahres.

**Art. 16.** Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- Zum Geschäftsführer wird ernannt Herr Holger BOLLIG, vorgeannt.
- Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

*Schätzung der Gründerkosten.*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf Eintausend (1 000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunden, Aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Bollig, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2009. Relation: DIE /2009 / 8936. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 22. September 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009123436/81.

(090148706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am neunten September.

Vor dem unterzeichneten Henri HELLINCKX, Notar im Amtswohnsitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Deka Rue Cambon S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 8. September 2009,

vertreten durch Herrn Paul Diederich, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt am 08. September 2009 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenene, vertreten wie oben erwähnt, erklärt, dass sie eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründet, deren Satzung sie wie folgt festgelegt hat:

**Art. 1.** Zwischen den Besitzern der nachstehend geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile, die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den geltenden Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.“ an.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft sind das Halten, die Entwicklung, Bebauung, Verwaltung, Unterhaltung sowie die langfristige Vermietung bzw. Verpachtung der Immobilie rue Cambon, Nr 39-41, in Paris, F-75001 Frankreich („die Immobilie“). Kurzfristige Vermietungen sind im untergeordneten Umfang, z.B. Vermietung von Stellplätzen für Fahrzeuge, zulässig. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst auch den Erwerb solcher Gegenstände und solche Geschäfte, die zur Bewirtschaftung der Immobilie erforderlich sind. Der Erwerb weiterer Liegenschaften, soweit diese nicht der Erweiterung der vorgenannten Immobilie dienen, ist nicht Gegenstand der Gesellschaft. Die Gesellschaft erwirbt keine Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Vor dem Erwerb einer Immobilie muss diese von einem unabhängigen, unparteilichen und zuverlässigen sowie über angemessene Fachkenntnisse und ausreichende Erfahrung hinsichtlich der zu bewertenden Immobilienart und des jeweiligen regionalen Immobilienmarktes verfügenden Sachverständigen bewertet werden. Dieser Sachverständige darf nicht Mitglied eines Sachverständigenausschusses der Deka Immobilien Investment GmbH, Frankfurt am Main, sein. Eine Immobilie darf nur erworben werden, wenn der von vorstehendem Sachverständigen ermittelte Wert nicht 15% des Wertes des von der Deka Immobilien Investment GmbH verwalteten Immobilien-Sondervermögens "Deka-Immobilien Europa" (ISIN DE0009809566) übersteigt"

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch außerordentlichen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem

Ausland gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf € 12.500,00 (zwölftausendfünfhundert EURO) festgesetzt, dargestellt durch 125 (hundertfünfundzwanzig) Anteile von je € 100,00 (hundert EURO).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen der Artikel 194 bis 195 und 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften über die Generalversammlungen der Gesellschafter sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

**Art. 7.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Nießbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Nießbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Nießbrauchberechtigten ausgeübt.

**Art. 8.** Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Gesellschafter und an Nichtgesellschafter unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Gesellschafter und an Nichtgesellschafter unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Gesellschafter gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Gesellschaftern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Gesellschafter über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

**Art. 9.** Als unzulässige Geschäfte gelten folgende Geschäfte:

1. die Gewährung von Krediten,
2. die Gewährung von Bürgschaften und Garantien für Dritte,
3. die Verpfändung der Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft durch die Gesellschafter,
4. die Verpfändung von Beteiligungen an anderen Unternehmen.

Nur mit vorheriger Zustimmung der Generalversammlung bzw. des Alleingeschafters zulässig sind folgende Geschäfte:

- a) der Erwerb oder die Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten (z.B. Erbbaurechten, Wohn-/Teileigentum etc.) oder Belastung von der Gesellschaft gehörenden Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten,
- b) der Erwerb, die Veräußerung oder Belastung von Beteiligungen an anderen Unternehmen
- c) die Aufnahme von Krediten
- d) die Bestellung von Prokuristen
- e) der Abschluss von Arbeitsverträgen mit Arbeitnehmern
- f) sämtliche Geschäfte, Erklärungen oder Handlungen, bezüglich derer die Generalversammlung oder der Alleingeschafter bestimmt, dass diese ihrer/seiner vorherigen Zustimmung bedürfen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Gesellschafters. Im Falle des Ablebens eines Gesellschafters wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Gesellschaftern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

**Art. 11.** Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Gesellschafter untersagt, die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch mindestens zwei Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können. Die Zeichnungsbefugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Hauptversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung durch die Hauptversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung auch ohne Grund abberufen werden.

Die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft in Kombination mit einem Geschäftsführer vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Die Geschäfte der Gesellschaft werden von zwei Geschäftsführern oder einem Geschäftsführer und einem Prokuristen durchgeführt. Gleiches gilt für die gerichtlich oder außergerichtlich Vertretung der Gesellschaft.

**Art. 13.** In der Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandats verantwortlich.

**Art. 14.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Gesellschafter getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten. Beschlüsse der Gesellschafter/des Alleingeschafters können auch schriftlich oder per Fax etc. im Umlaufverfahren getroffen werden.

Zwischendividenden können per Beschluss von den Gesellschaftern ausgezahlt werden auf Basis einer erstellten Zwischenbilanz. Die Zwischenbilanz muss genügende Gewinne, einschließlich vorgetragener Gewinne ausweisen. Den Beschluss eine Zwischendividende auszuzahlen nimmt eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Juni bis zum einunddreißigsten Mai.

**Art. 16.** Jedes Jahr zum 31. Mai wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Gesellschaftern unterbreiten.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den 15 Tagen vor seiner Annahme einsehen.

**Art. 18.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Gesellschaftern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Gesellschafter im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Gesellschafter gehalten werden könnte, Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

**Art. 20.** Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Gesellschafter auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 21.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Gesellschaftern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Mai 2010 enden.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Erschienene, vertreten durch Paul Diederich, vorbenannt, welche die 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile zeichnet, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz eingezahlt worden ist, so dass die Summe von € 12.500,00 (zwölftausendfünfhundert EURO) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.500.-.

*Außerordentliche Beschlussfassung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welche das gesamte Kapital vertreten, in einer außerordentlichen Beschlussfassung zusammengefunden und sie haben nach Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Zu Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

Herr Paul Diederich (DekaBank Lux), beruflich wohnhaft in L-1855 Luxemburg, 38, avenue J.F. Kennedy, geboren in Luxemburg, am 6. April 1966.

- Herr Gerd Kiefer (DekaBank Lux), beruflich wohnhaft in L-1855 Luxemburg, 38, avenue J.F. Kennedy, geboren in Merzig, am 29. März 1968.

- Frau Katja Wilbert (DekaBank Lux), beruflich wohnhaft in L-1855 Luxemburg, 38, avenue J.F. Kennedy, geboren in Trier, am 22. Juni 1972.

- Herr Jakob Schaeffer (FM, Frankfurt), beruflich wohnhaft in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Heidelberg, am 8. Mai 1960.

Frau Isabel Schatto (FBM, Frankfurt), beruflich wohnhaft in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Mainz, am 13. September 1976.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern vertreten respektiv durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer und einem Prokuristen.

*Dritter Beschluss*

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

Worauffhin diese notarielle Urkunde an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. DIEDERICH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36902. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009123413/180.

(090148567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Roda Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.228.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine.

On the fourth day of September.

Before us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude ZIMMER, law and economics graduate, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here duly represented by Mrs Rachel UHL, jurist with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A public limited liability corporation ("société anonyme") is governed by the present articles and the relevant laws, under the name "RODA INVESTMENTS SA", here-after the "Company".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose for which the Company is formed is the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares with no indication of nominal value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

### **Management**

**Art. 6.** In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company can be managed by a board of directors consisting of a sole director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law or by the Articles of Incorporation of the Company, fall within the competence of the board of directors. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and withdrawals with or without payment and carry out any real estate immovable activity, act or deed.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

### Representation

**Art. 12.** Towards third parties, the Company is in all circumstances represented and committed by the sole signature of the sole director and, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors.

In case of appointment of a day-to-day business manager, he shall bound the Company by his single signature within the limits of the daily management.

If any, the Company shall also be bound by the single signature of a special delegate of the board or of the sole director, but within the limits of the powers conferred.

In its current relations with the public administration, the Company is always validly represented by the single signature of one director.

### Supervision

**Art. 13.** The Company is supervised by one statutory auditor, appointed by the general meeting who can dismiss him at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the Company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of March at 03.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the Company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the Company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting, voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation, which shall moreover determine the way to carry out the liquidation.

### **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first director and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

#### *Subscription and Payment*

The 100 (one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mr Claude ZIMMER, named here-above.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at one.

The following is appointed as sole director, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements in 2015:

Mr Claude ZIMMER, law and economics graduate, born on 18 July 1956 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

##### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

##### *Third resolution*

The Company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy of the appearing person, he signed together with us, Notary, the present original deed.

### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille neuf.

Le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme de droit luxembourgeois est régie par les présents statuts et les lois applicables, sous la dénomination "RODA INVESTMENTS SA", ci-après la "Société".

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par résolution de l'actionnaire unique ou d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires en cas de pluralité d'actionnaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet pour lequel la Société est constituée est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions sans indication de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Administration**

**Art. 6.** Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur un bien immobilier.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

### Représentation

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas de nomination d'un délégué à la gestion journalière, celui-ci engagera la Société par la signature individuelle dans le cadre de cette gestion.

Le cas échéant, la Société sera aussi liée par la signature individuelle d'un délégué spécial du conseil ou de l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui auront été conférés.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

### Surveillance

**Art. 13.** La Société est surveillée par un commissaire aux comptes nommé et toujours révocable par l'assemblée générale, laquelle fixe sa rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, par l'administrateur unique ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts, qui en outre déterminera les modalités de la liquidation.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 100 (mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Claude ZIMMER, nommé ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a ensuite pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes en 2015:

Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36427. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009123395/332.

(090148702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

### **B+T Fassaden Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 89B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.232.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am achten September.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Frank TERNES, Stukateur, wohnhaft zu D-66663 Ballern/Merzig, St.-Georg-Strasse 32;
2. Dieter BRAUN, Stukateur, wohnhaft zu D-66663 Merzig/Mechern, Engelstrasse 6.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: B+T FASSADEN SARL.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Fassadenarbeiten, Gipserarbeiten, Trockenausbau, Gerüstbau, Fließestrich, Restaurations- sowie Sanierungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) und ist in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Kompargenten Frank TERNES und Dieter BRAUN, beide vorgeannt, erklären die wirklichen Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundertfünfzig Euro (750.- €) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Frank TERNES, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2) Dieter BRAUN, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: Einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf drei (3).
- 2) Werden zu den Geschäftsführern ernannt:
  - Frank TERNES, vorgeannt, wird administrativer Geschäftsführer;
  - Dieter BRAUN, vorgeannt, wird administrativer Geschäftsführer;
  - Armin BERWANGER, Stukateurmeister, wohnhaft zu D-66780 Rehlingen/Siersburg, Oststraße 6, wird technischer Geschäftsführer.

3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift einer der beiden administrativen Geschäftsführer und die des technischen Geschäftsführers.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5445 Schengen, 89b, route du Vin.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: TERNES, BRAUN, ARRENSDORFF.

Enregistre à Remich, le 14 septembre 2009. REM 2009/1196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009123438/95.

(090148729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**AMO Holding 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.386.

*Changeement dans la composition du Conseil d'administration*

L'Assemblée générale du 3 septembre 2009 a pris acte de la démission de Messieurs Armand Gobber et Alain Gilniat, administrateurs.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric Lang, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Lang a été nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

- Monsieur Egbert Jansen
- Monsieur Frédéric Lang
- Monsieur Javier Lasso Peña
- Madame Hilde Van Grembergen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

AMO Holding 5 S.A.

Société Anonyme

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña

*Change in the composition of the Board of Directors*

The Shareholder's meeting held on September 3, 2009 recorded the resignation of Mssrs. Armand Gobber and Alain Gilniat, directors.

The Shareholder decided to appoint as new director Mr. Frédéric Lang, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Mr. Lang has been appointed for a term of six (6) years. His mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

Henceforth, the composition of the Board of Directors will be as follows:

- Mr. Egbert Jansen
- Mr. Frédéric Lang
- Mr. Javier Lasso Peña
- Mrs. Hilde Van Grembergen

For mention with a view to publishing at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 4, 2009.

AMO Holding 5 S.A.

Société Anonyme

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña

Référence de publication: 2009122133/41.

(090146604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

---

**Elx Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 22.198.

Société constituée le 13 novembre 1984 par Maître Reginald Neuman, statuts publiés au Mémorial C n° 342 du 17 décembre 1984. Les statuts furent modifiés en date du 3 décembre 1999 par le notaire Reginald Neuman et publiés au Mémorial C n° 139 du 11 février 2000.

94415

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 que l'Assemblée générale accepte la démission de l'Administrateur Madame Paule Kettenmeyer et nomme en remplacement Monsieur Donald Venkatapen, avocat, domicilié professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009121165/17.

(090146311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**ISI Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.268.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 4 juin 2009 que:  
- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009121089/20.

(090145422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.359.

*Extrait des décisions portant à publication de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 26 août 2009 à 11 heures au siège social de la société*

En date du 26 août 2009, l'assemblée décide à l'unanimité:

Les mandats de Messieurs Rodolphe HOTTINGER et Alain FISCHER ont été prolongés avec effet rétroactif du 14 juin 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée. Leurs mandats respectifs n'étant pas renouvelés, l'assemblée élit en remplacement Monsieur Paul de POURTALES, ayant son adresse privée à Lyford Manor - West Bay Street - P.O. Box CB -13012 Nassau, Bahamas au poste d'administrateur de la société.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric HOTTINGER, banquier, ayant son adresse privée au 2 Freudenberg à CH-6343 Rotkreutz et de Monsieur Elo ROZENCWAJG, consultant, ayant son adresse privée au 47 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet rétroactif au 14 juin 2007.

Le mandat de Monsieur Marcel STEPHANY a été prolongé avec effet rétroactif du 14 juin 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée. Son mandat n'étant pas renouveler, l'assemblée élit en remplacement Monsieur François GONZALEZ, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 47 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Ces mandats expireront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116743/25.

(090140285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.275.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié reçu par Maître Frits Willem Oldenburg, notaire de résidence à Amsterdam, Pays Bas, en date du 14 juillet 2009 que la société GUS US Holdings B.V. a changé de forme juridique pour devenir une société anonyme de droit néerlandaise sous la désignation GUS US Holdings N.V. De ce fait la succursale luxembourgeoise prendra à partir du 14 juillet 2009 la désignation GUS US Holdings N.V, Luxembourg Branch.

Il résulte d'un acte notarié reçu par Maître Frits Willem Oldenburg, notaire de résidence à Amsterdam, Pays Bas, en date du 18 juillet 2009 que la société GUS US Holdings N.V. a changé de forme juridique pour devenir une société européenne de droit communautaire sous la désignation GUS US Holdings SE. De ce fait la succursale luxembourgeoise prendra à partir du 18 juillet 2009 la désignation GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009121149/17.

(090146113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Focus Poland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.327.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Septembre 2009.*

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 4 Septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 4 Septembre 2009.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2009116686/16.

(090139874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Taqui Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 87.056.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 26 juin 2009:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale, à savoir:

*1. Administrateurs:*

- Noel McCormack, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Andrew Knight, 22 rue la Boétie, F-75008 Paris.

*2. Commissaire aux comptes*

- Fiduciaire Auditlux S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2009116790/21.

(090140114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---